Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20261030-20261027_09-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois octobre, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (17) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Absents excusés (2) : Mme GILLET Aurélie (ayant donnée pouvoir à Mme DRÉANO Françoise), M. FERIR Michaël (ayant donnée pouvoir à M. OFFRET Anthony)

Secrétaire de séance : M. VITROUIL Rémi
Présents : 17
Votants : 19

Délibération n°2026/10/27-09 – Création et suppression d'emplois dans le cadre d'une promotion interne

Rapporteur : M. Hervé LE MIGNON

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1, L. 523-1 et L. 542-2 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Vu l'inscription de l'agent concerné sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial établie par le Centre de gestion du Morbihan ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant que l'agent concerné, actuellement titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, exerce les fonctions de responsable des services techniques ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20261030-20261027_09-DE

Considérant que les missions exercées, notamment en matière d'encadrement, de coordination et d'organisation des interventions techniques, correspondent aux responsabilités relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant que l'agent a obtenu l'examen professionnel d'agent de maîtrise en 2025 et qu'il est inscrit sur la liste d'aptitude correspondante ;

Considérant que l'agent remplit les conditions statutaires permettant sa nomination directe en qualité de titulaire, sans période de stage ;

Considérant l'avis favorable de la commission des ressources humaines concernant cette promotion interne ;

Considérant qu'il convient, afin de permettre cette nomination, de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet et de supprimer corrélativement l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe devenu sans objet ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2026, pour exercer les fonctions de responsable des services techniques
- **D'APPROUVER** la suppression corrélative de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter de la nomination effective de l'agent dans son nouveau grade
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la commune
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 30/10/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

